

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 1/8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : cire de voiture. Le produit donne de la brillance et protège le vernis.

Utilisations déconseillées: non précisées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A.
ul. Zbyszka Cybulskiego 3,
00-725 Warszawa, Polska
+48 602-444-356
info@soft99.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Flam. Sol. 1

H228 Matière solide inflammable.

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

DANGER

Pictogramme



Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

--

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 2/8

Stockage

--

Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

Autre information

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances – Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008 (CE)		%
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	Numéro d'identification: -- CAS: 65072-03-9 EC: 923-037-2 Reg. No --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 4 Aquatic Chronic 2 EUH066	H226 H304 H411	55 -65
Nonane	Numéro d'identification: -- CAS: 111-84-2 EC: 203-913-4 Reg. No --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Acute 1 (M=1) Aquatic Chronic 1 (M=1)	H226 H304 H315 H336 H400 H410	< 5
Hydrocarbons, C9-C12;n-alkanes,isoalkanes, cyclics; aromatics (2-25%)	Numéro d'identification: -- CAS: 64742-82-1 EC: 919-446-0 Reg. No --	Flam. Liq. 3 STOT RE 1 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2 EUH066	H226 H372 H304 H336 H411	<3

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés. Laver avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe, contacter un médecin.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement avec de l'eau durant 10 - 15 minutes. Enlever et laver immédiatement les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, contacter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 3/8

Si des symptômes inquiétants apparaissent, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air frais, assurer la chaleur et le calme.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : rougeur de la peau, l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux : rougeur de la yeux, larmoiement, vision floue

Ingestion : maux d'estomac, nausées, vomissements

Inhalation : maux de tête et la somnolence

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur la méthode de sauvetage est prise par le médecin après une évaluation approfondie de l'état de la personne blessée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone, eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inapproprié

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenant : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, oxydes d'azote autres produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Matière solide inflammable. Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie. Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistant aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des personnes non autorisées à la zone de panne jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Veiller à ce que l'élimination du dysfonctionnement et de ses effets soit effectuée uniquement par un personnel qualifié. En cas de déversements massifs, isoler la zone affectée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas marcher sur le produit déversé - risque de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Si des plus grandes quantités du produit sont libérées, des mesures doivent être prises pour empêcher la propagation dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer l'emballage endommagé dans un emballage de protection bien scellé. Recueillir mécaniquement et placer dans des conteneurs avec étiquettes. Le matériel collecté doit être traité comme un déchet. Nettoyer et aérer la pièce. Utiliser des outils anti-étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8

Méthodes de traitement : section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 4/8

Respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les conteneurs hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger du rayonnement solaire et protéger des températures élevées. Éviter les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée. Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des matières incompatibles. Protéger du rayonnement solaire et protéger des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Assurer une ventilation suffisante. Installer un lave-yeux et des douches de sécurité à proximité.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage



Porter des lunettes de protection étanches avec dispositif de protection latéral ou une protection pour le visage (EN 166).

Protection des mains



Utiliser les gants résistants au du produit, par exemple gants de vinyle. La protection en cas de contact de courte durée: le gant a résisté au moins 30 minutes (Niveau de performance 2). La protection en cas de contact prolongé: le gant a résisté au moins 480 minutes (Niveau de performance 6).

Lors de l'utilisation de gants de protection en contact avec des produits chimiques, il convient de garder à l'esprit que leurs niveaux d'efficacité indiqués et leur durée de perforation n'indiquent pas la durée de protection réelle sur le lieu de travail. Il faut noter que cette protection est affectée par de nombreux autres facteurs, tels que la température, l'exposition à d'autres substances, etc. Il est recommandé de remplacer immédiatement les gants en cas de signes d'usure, de détérioration ou de changement d'aspect (couleur, élasticité, forme). Respectez les instructions du fabricant non seulement pour l'utilisation des gants, mais aussi pour le nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est également important que les gants soient correctement enlevés afin d'éviter la contamination des mains pendant la procédure.

Protection corporelle

Vêtement de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 5/8

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Solide
Couleur :	vert clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	> 150 °C (Hydrocarbons, C10-C12)
Point d'éclair :	> 40 °C (Hydrocarbons, C10-C12)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	un produit inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	5,6% Vol./ 0,7% Vol. (Hydrocarbons, C10-C12)
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité(s) :	n'est pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité :	365 °C (Hydrocarbons, C10-C12)
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions d'utilisation normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable pendant le stockage en conditions conseillées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec : Oxydants forts

10.4. Conditions à éviter

Évitez les températures élevées, la lumière directe du soleil, les surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics [CAS 65072-03-9]

LD50 (orale, rat): > 10 000 mg/kg

LD50 (peau, rat): > 5 000 mg/kg

Hydrocarbons, C9-C12;n-alkanes,isoalkanes, cyclics; aromatics (2-25%) [CAS 64742-82-1]

LD50 (peau): > 3160 mg/kg

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 6/8

Nonane [111-84-1]

LC50 (inhalation, rat): 16,75 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Le produit contient des substances qui peuvent être mortelles en cas d'ingestion et d'inhalation, mais en raison de sa forme, le produit entier n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics [CAS 65072-03-9]

LL₀ (poisson): 1 000 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

La mobilité des composants du mélange dépend de leurs propriétés hydrophiles et hydrophobes et des conditions abiotiques et biotiques du sol, y compris de sa structure, du climat et des organismes terrestres.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut aussi envisager la possibilité d'autres effets nocifs des différents composants du mélange sur l'environnement (par exemple, la capacité de perturber l'équilibre hormonal et l'impact sur le réchauffement climatique).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire en accord avec les législations en vigueur. Éliminer les produits, les résidus et les contenants et sachets en respectant l'environnement.

Méthodes de traitement des déchets

Peut être éliminé comme un déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée en accord avec les réglementations en vigueur.

10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 7/8

Recycler les déchets d'emballage

Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
étiquette d'avertissement

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol et au recueil IBC

UN 1325

SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2%)

4.1



II

Produkt stanowi zagrożenie dla środowiska zgodnie z przepisami transportowymi.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/ Mesures de protection individuelle.

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations. Textes des phrases H- et EUH:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



10332 Fusso Coat 12 Months Wax D (DE)

Date d'édition: 10.07.2019

Date de révision:

Page: 8/8

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abbreviations and Acronyms:

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50 : Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques.

Compilé par:

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-266 Gdańsk, al. Grunwaldzka 205/209. Polska

tel: 58 305 37 46, ekos@ekos.gda.pl

www.ekos.gda.pl